

Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 20 avril 2016

**Préavis municipal no 01/2016 pour le conseil du 1er juin 2016
Comptes 2015**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2015, révisés par la fiduciaire Fiprom SA, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2016.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges s'élèvent à

fr 1'188'764.57

les produits s'élèvent à

fr. 1'262'267.53

ce qui laisse apparaître un excédent de recettes de

fr. 73'502.96

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 21 - Impôts

Le montant des rentrées fiscales avait été budgeté avec prudence (+ fr. 97'500.- s/ PP, + fr. 6'200.- s/ PM, + fr. 32'000.- s/ gains immobiliers, + fr. 3'000.- s/ succession, + fr. 8'600.- s/ droit de mutation, + fr. 5'500.- s/ divers), d'où un revenu supérieur d'env. fr. 155'000.- par rapport au budget, et de fr. 108'500.- par rapport aux comptes effectifs 2014. Nous avons par contre été défalqué de fr. 9'300.- pour des débiteurs n'ayant pas réglé leurs impôts, à la fin de la procédure de poursuites.

Chapitre 22 - Service financier

Avons été bénéficiaire au bouclage de la péréquation 2014 de fr. 54'394.- supplémentaires. Diminution des intérêts des dettes de fr. 7'000.-, l'emprunt « rue de la Gare » n'étant pas encore souscrit (travaux pas encore faits).

Chapitre 31 – terrain

Revenu de la gravière Holcim fr. 164'865.19.

Chapitre 32 – forêts

Déficit d'env. fr. 25'500.- entre charges et revenus. Plus de bûcheronnage que prévu, tout le bois n'a pas été vendu sur la même année. Une importante subvention complémentaire reçue : + fr. 43'000.-, Ce poste déficitaire nous permet de retoucher une part de la péréquation « forêts ».

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Auberge : entretien courant ; un amortissement supplémentaire de fr. 150'000.- a été comptabilisé.

Maison de commune : entretien courant ; un amortissement supplémentaire de fr. 50'000.- a été comptabilisé.

Grande Salle, congélateur, collège et église : entretien courant.

Refuge et local du feu : ràs

Chapitre 43 – Routes

Ràs

Chapitre 45 – déchetterie

La taxe forfaitaire a été augmentée de fr. 1.- à fr. 46.-/hab . Le taux de couverture des charges par les revenus, selon le principe du pollueur-payeur, est de 94.7 %.

Chapitre 46 - épuration

Les taxes d'épuration (+ fr. 6'000.-) et de raccordement à l'épuration (fr. 8'000.-) ont permis un amortissement supplémentaire de fr. 3'500.- s/ 9141.1 « canalisations rue Etienne »

Chapitre 50 – Administration des écoles

L'augmentation de la population et de celui du nombre d'élèves augmente notre participation à l'AsCoVaBaNo de fr. 8'000.- env.

Chapitre 72 – sécurité sociale

Décompte de facture sociale 2014 en notre défaveur de fr. 8'200.--. L'accueil de la petite enfance 2015 a été moins élevé que prévu (- fr. 6'000.-) et le décompte final de l'année 2014 nous a permis de recevoir en retour env. fr. 13'000.—. Les budgets des autres postes (ARAS et AVASAD) ont été respectés.

Chapitre 81– Service des eaux

Dépassement du budget dû au coût de l'entretien du réservoir du Crêt (+ fr. 12'500.- s/ 81.314). Un amortissement supplémentaire de fr. 3'500.- s/ 9141.1 « canalisations rue Etienne » a été comptabilisé.

III. Commentaires

L'année 2015 boucle donc avec un important cash flow, qui a permis de procéder non seulement aux amortissements obligatoires de fr. 69'000.- (fr. 12'000.- sur la maison de commune, fr. 6'000.- sur les travaux de la Rue Etienne, fr. 35'000.- sur l'Auberge communale et fr. 16'000.- sur le collège) mais également à fr. 207'000.- d'amortissements extraordinaires (fr. 50'000.- sur la maison de commune, fr. 150'000.- sur l'Auberge communale et fr. 7'000.- s/ canalisation Rue Etienne) ainsi qu'à fr. 60'000.- de réserve pour travaux futurs (9282.4). Aucun investissement spécifique n'a été fait sur cet exercice (hormis l'étude de fr. 32'000.- / c. 9141.3 pour l'aménagement Rue de la Gare) ; toutes les charges ne concernent que des travaux d'entretien courant ou des charges imposées.

La Municipalité juge les comptes 2015 comme très bons mais est consciente qu'elle doit rester vigilante afin de maîtriser les coûts. De plus, afin de garder le village attractif et à jour avec ses infrastructures, quelques projets, dont les coûts seront importants, devront être présentés dans les mois ou années à venir.


IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 1er juin 2016
- Il a été soumis à la commission de gestion.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter les comptes 2015 tels que présentés.

Municipalité de Bretonnières
La Syndique La Secrétaire


B. Guinand


P. Porchet

Annexes : comptes 2015